

HOTELLERIE
RESTAURATION



JUSQU'À
25 000 €
DE
SUBVENTION



SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE
VOUS AIDER À INVESTIR POUR RÉDUIRE
LES RISQUES PROFESSIONNELS

POURQUOI AGIR EN PRÉVENTION DANS L'HOTELLERIE / RESTAURATION

Les manutentions manuelles sont à l'origine d'un tiers des accidents du travail et maladies professionnelles dans les métiers de l'hôtellerie et de la restauration avec des conséquences non négligeables pour l'activité des entreprises de ce secteur.



- de jours de travail sont perdus chaque année dans le secteur en lien avec les accidents du travail et les maladies professionnelles
- soit l'équivalent de plus de **12 000 emplois** à temps plein par an

Les causes les plus fréquentes



29 %
Manutentions
manuelles



10 %
Outillage à main



22 %
Chutes
de hauteur et
de plain-pied

Les coûts pour les entreprises du secteur

COÛTS DIRECTS

COTISATIONS AT/MP*
Plus de 530 millions d'€

COÛTS INDIRECTS

- Remplacement des salariés absents
- Désorganisation de l'activité
- Difficulté à recruter

* Accidents du travail / Maladies professionnelles

VOUS AIDEZ À PRÉVENIR LES RISQUES DE VOTRE MÉTIER



Investir dans la prévention peut représenter un coût important pour une petite entreprise. C'est pourquoi l'Assurance Maladie – Risques professionnels vous propose des subventions pour :

- l'achat de matériels / équipements,
- le diagnostic des risques et la formation des salariés à la prévention.

Les Subventions Prévention TPE de votre secteur

L'aide **Couteaux +** pour prévenir les risques de **troubles musculo-squelettiques (TMS)** pour les salariés des entreprises utilisant régulièrement les couteaux.



L'aide **Hôtel +** pour réduire les risques de **lombalgie** ou de **TMS** ainsi que ces risques liés à l'utilisation de **produits chimiques** lors de la mise en propreté des chambres.



L'aide **Stop Essuyage** pour réduire les risques de **coupures** liés à l'essuyage manuel des verres.



L'aide **Propreté +** pour réduire les risques de **TMS** et de **chutes** liés aux opérations de **nettoyage, dé poussiérage des sols et vitrerie.**



L'aide **Equip'mobile +** pour réduire l'exposition des salariés aux risques liés au **déplacement des charges**, facteurs de **TMS, de lombalgies et d'accidents du travail.**



Les aides **TMS Pros Diagnostic et TMS Pros Action** pour réduire les **TMS**, qui représentent 87 % des maladies professionnelles en France.





RENDEZ-VOUS SUR AMELI.FR/ENTREPRISE POUR OBTENIR VOTRE SUBVENTION PRÉVENTION TPE

01.

→ Demandez votre subvention

Pour cela, vous devez adresser le dossier complet de votre demande par courrier à votre caisse régionale.

02.

→ Confirmez votre demande de subvention

Après confirmation de votre caisse, envoyez le bon de commande sous deux mois.

03.

→ Recevez votre subvention

Vous recevrez votre subvention en une seule fois par virement bancaire après réception et vérification des justificatifs (factures, RIB, attestation de cotisations).

Les installations financées devront être conformes aux normes en vigueur ainsi qu'au cahier des charges défini par l'Assurance Maladie - Risques professionnels.

DES OUTILS
POUR ALLER
PLUS LOIN



Afin d'aider les petites entreprises à évaluer et mieux prévenir les risques auxquels elles sont confrontées, l'Assurance Maladie - Risques professionnels met à disposition des outils en ligne, programmes et solutions de prévention adaptés aux risques de son métier.

→ Plus d'infos sur ameli.fr/entreprise